CONGRES DEPARTEMENTAL DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE

---

24 octobre 2009

7. INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION ET TELECOMMUNICATION

Vœu présenté par

7.1 CDC DE LA CHAMPAGNE CONLINOISE
COMMUNE DE SAINT MAIXENT

Thème **Haut Débit - ADSL**

Question

Communauté de communes de la Champagne conlinoise

La couverture en haut débit du territoire intercommunal, même si elle a évolué, n'est à ce jour pas satisfaisante dans certaines zones de notre territoire (ex. : communes de Saint Symphorien, Mézières, Ruillé en Champagne). Certains foyers ont en effet un débit très limité et la desserte est de mauvaise qualité, ce qui leur fait renoncer à l'accès à internet.
Le Conseil général poursuit-il son action dans la desserte de l'ensemble du territoire du haut débit ?
Quels sont les moyens en œuvre ?

Saint Maixent

- **Problèmes de réception de la télévision numérique. Le signal est trop faible avec le matériel actuel de nos administrés.**
- **Sur le canton de Montmirail, nous avons toujours des zones blanches GSM et haut débit.**
- **L'ADSL ne passe pas encore partout.**

Réponse du Conseil général

ADSL

Des solutions non-ADSL existent désormais et sont pratiquement accessibles à tous les usagers potentiels.(pour information, le canton de Montmirail comptabilise 13 abonnés Wimax).

L'équipement d'un répartiteur est une solution à un coût beaucoup trop important (financement public entre 50 000 et 100 000 € par sous-répartiteur équipé, à multiplier par plusieurs dizaines voire centaines pour la Sarthe). De plus, ce n'est pas sans risque d'investissement à fonds perdus puisqu'il n'y a désormais d'autre avenir à long terme que la fibre optique.

Téléphonie mobile

La zone blanche est définie, en application des dispositions du CIADT, par l'absence totale de couverture par les trois opérateurs sur un centre bourg (dans un rayon de 500 m autour de l'église et/ou de la mairie), mesures faites en extérieur sur la voie publique "à hauteur de piéton".

Ainsi chaque centre bourg s'avérant finalement couvert par au moins un opérateur ne peut bénéficier d'une intervention directe au titre des "zones blanches" qui justifierait l'aide publique.

Le Conseil général a décidé, dès 2003, d'assumer pour la Sarthe l'intégralité des attributions dévolues aux collectivités territoriales dans le cadre de la phase 1 du dispositif national concernant la maîtrise d'ouvrage pour la recherche, la construction ou l'aménagement de points hauts que les opérateurs s'engageront à occuper pour desservir les "zones blanches" sarthoises.

A ce jour, au titre de la phase 1 une vingtaine de points hauts sont construits ou aménagés dans les Pays de la Loire, dont huit pour la Sarthe. La détermination et la localisation des points hauts existants utilisables et

ceux à créer ont été décidées de manière partenariale entre les opérateurs, la Préfecture de la Sarthe et le Conseil général. Cette opération est totalement close, les points hauts nécessaires ayant été tous construits, équipés et activés. Cette phase a fait l'objet d'un financement public de 788 842 € dont 377 482 € à la charge du Conseil général de la Sarthe.

La "phase 2" a été intégralement financée de façon égale par les trois opérateurs. C'est la Préfecture de Région relayée par la Préfecture de la Sarthe qui est garante du suivi et de la bonne exécution par les opérateurs de cette phase.

Les demandes et réclamations qui subsisteraient, concernant des zones jugées "non couvertes" ne semblent donc pouvoir relever que de l'amélioration des performances techniques de l'offre des opérateurs dans le cadre de leur déploiement propre.

CONGRES DEPARTEMENTAL DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE

---

24 octobre 2009

7. INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION ET TELECOMMUNICATION

Vœu présenté par **7.2 CDC DU BOCAGE CENOMAN**

Thème **France Télécom**

Question

Dysfonctionnement flagrant au sein des services de France Télécom et grandes difficultés pour les collectivités d'obtenir un suivi du dossier et un contact, un interlocuteur désigné.

Réponse

Vous trouverez en pièce jointe tous les contacts utiles pour une collectivité locale qui souhaite rentrer en contact avec le bon interlocuteur de France Télécom.

Ces contacts sont à la disposition des élus et sont répartis par activités : commercial, technique, etc …

A défaut, pour tout sujet particulier comme l'aménagement du territoire,

M. Alain GAUTIER
Direction Régionale Pays de la Loire
Directeur des Relations avec les Collectivités Locales de la Mayenne et de la Sarthe

Tél. 02.41.60.62.24
Mobile : 06.80.17.05.81
Alain.gautier@orange-ftgroup.com

reste à la disposition des maires pour leur apporter toutes les informations sur la situation de leur commune.

CONGRES DEPARTEMENTAL DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE

---

24 octobre 2009

7. INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION ET TELECOMMUNICATION

Vœu présenté par **7.3 COMMUNE DE LOMBRON**

Thème **Technologies de communication**

Question

La commune de Lombron connaît des problèmes d'accès à l'internet haut-débit. Elle s'en ai déjà ouvert aux services du Conseil général.
Elle souhaiterait savoir comment et quand son territoire sera entièrement desservi.
Par ailleurs, elle se pose des questions sur l'accès à la TNT compte tenu des problèmes énoncés ci-dessus.

Réponse du Conseil général

Le Conseil général a été précurseur avec la délégation de service public à SARTEL et il existe désormais des solutions pratiquement accessibles à tous les usagers avec l'ADSL le Wi-Max, le satellite, permettant de couvrir en Haut-Débit tout le territoire. (pour information, à octobre 2010, le canton de Montfort le Gesnois est le deuxième canton a comptabilisé le plus d'abonnés au satellite (22 dont 13 sur la commune de Lombron. Sur les 4 abonnés Wimax du canton, 3 sont domiciliés à Lombron).

Aujourd'hui, il n'y a d'autre avenir à long terme que la fibre optique jusqu'au domicile de chaque foyer et, comme évoqué lors de la session plénière du 16 octobre, nous devons désormais engager une réflexion sur notre contribution au développement du très haut débit dans notre département.

Pour ce qui concerne la TNT (Télévision Numérique Terrestre), le Conseil général n'a aucune compétence particulière en la matière. D'un point de vue général, la couverture sarthoise est réputée bonne dans la moitié nord du département, le bon positionnement de l'émetteur TDF de Mayet ayant permis d'éviter d'avoir recours à des réémetteurs. Par conséquent, sauf ajustements éventuellement nécessaires au niveau des installations de réception individuelles ou collectives (la TNT s'avérant un peu plus sensible que la télévision analogique à la qualité de réception), il ne semble pas devoir y avoir un problème spécifique autour de Lombron ou plus largement dans le canton de Montfort-le-Gesnois.